

CHAPELLE SAINT POLYCARPE
(Patrimoine classé)
Rue des Fontaines
07700 BOURG SAINT ANDEOL

Réservées aux activités et expositions artistiques
Sur présentation d'une attestation assurance responsabilité civile.

Capacité d'accueil : 60 personnes.

Locations avec entrées payantes ou ventes : 103.02 euros / semaine

Locations sans entrées payantes et sans ventes : gratuit

Caution : 500.00 euros

Par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Procédure à suivre pour les locations de salles

Les demandeurs peuvent mettre une option sur une demande de réservation. Cette option sera conservée pendant 15 jours, dans l'attente d'un courrier explicatif de la manifestation.

La réservation sera prise en compte définitivement qu'après étude de la demande par les élus.

Le chèque de caution sera rendu après l'état des lieux de sortie et si la charte de bonne conduite a été respectée. En cas de constat d'infraction à ce document par un élu, la responsable des salles, un garde municipal, la caution sera entièrement conservée.

Les règlements sont déposés en perception par le régisseur, en fin de mois.

Toute salle retenue est due, en cas d'annulation de la manifestation, il sera procédé au remboursement du règlement sur justificatif d'un événement de force majeure.

La location de la salle est réservée de 9h00 à 20h00.
Aucune dérogation possible

La clef vous sera donnée en Mairie.

CONSIGNES

Il est formellement interdit de faire à manger dans la salle ainsi qu'à l'extérieur.

La salle devra être rendue propre et rangée, si ce n'est pas le cas, le prix d'un nettoyage vous sera retenu sur la caution.

Pour toute demande de matériel supplémentaire, faire une demande auprès des Services Techniques ou de la Mairie.

La musique ne doit pas s'entendre à l'extérieur.

Il est interdit de décorer les murs et les plafonds.

Il est interdit de toucher ou de déplacer les tableaux et les objets.

En cas de non-respect des consignes et des lieux le montant de la remise en état des lieux sera retenu sur la caution.

Si les dommages sont supérieurs à la caution, le loueur s'engage à payer le surplus.

A Bourg-Saint-Andéol, le

Nom, Prénom

Lu et approuvé